

DECISION DU PRESIDENT

N°2024-344

Avenant n°1 au marché 2023-18 Vérifications et Contrôles règlementaires des bâtiments de Pornic agglo Pays de Retz – Lot 2 Bâtiments Petite Enfance - Enfance Jeunesse

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU le marché n°2023-18 Vérifications et Contrôles règlementaires des bâtiments de Pornic agglo Pays de Retz – Lot 2 Bâtiments Petite Enfance - Enfance Jeunesse, attribué à la société SOCOTEC EQUIPEMENTS, et notifié le 13 septembre 2023,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024,

CONSIDERANT le besoin de prestations de vérifications périodiques pour un local hangar sis 10 rue Léonard de Vinci – 44680 CHAUMES-EN-RETZ

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un avenant n°1 entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société SOCOTEC EQUIPEMENTS.

ARTICLE 2 : L'avenant a une incidence financière (+ 1 653,00 € HT). Le montant du marché est porté à 28 692,00 € HT soit 34 430,40 € TTC, soit une augmentation de 6,11 % (par rapport au montant initial).

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 26 juillet 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

AR-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20241011-3-AU

Acte mis en ligne le 22-10-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Préfet : 11-10-2024

Publication le : 11-10-2024

Pour la Présidente,
Par délégation,

Le Vice-Président
Gérard ALLAIN

